

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mme BARDET Sylvie, M. CASSAIGNE Patrick, M. CASTET Éric, Mme CAZABAN Sylvie, M. CIESLAK Jean, Mme DARRACQ Catherine, Mme GOUVENOU Sophie, M. JOANCHICOY Xavier, M. LAFARGUE François, Mme PECCOL Marijo, M. SANCHEZ Antoine.

**ÉTAIENT ABSENTS/REPRÉSENTÉS :** M. CAZALA Serge (procuration donnée à Mme PECCOL Marijo), M. LARROZE Éric (procuration donnée à M. LAFARGUE François).

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme DARRACQ Catherine.

**ORDRE DU JOUR**

- ALSH le Petit Prince : demande de subvention exceptionnelle pour le financement d'un projet (réalisation d'une fresque sur la Maison pour Tous) ;
- Demande de subvention exceptionnelle de l'Association Cantar Per Cantar (organisation d'un marché fermier) ;
- Proposition d'adhésion à la Fondation du Patrimoine ;
- Partenariat avec la Société AXA : complémentaire Santé ;
- Travaux de voirie 2018 : Plan de financement prévisionnel et demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques ;
- Création d'un emploi d'agent de maîtrise dans le cadre d'une promotion interne ;
- Modification de temps de travail : réorganisation des services à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2018 ;
- Création d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation et recrutement d'un agent contractuel dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activités ;
- Plan de formation mutualisé sur le territoire Béarn des Gaves du département des Pyrénées-Atlantiques ;
- Financement des travaux de réhabilitation de la Salle des Associations : mise en place du prêt.

**Le procès-verbal de la séance du 19 Juin est adopté à l'unanimité.**

**1. ALSH le Petit Prince : demande de subvention exceptionnelle : réalisation d'une fresque sur la Maison pour Tous:**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un courrier du 17 Mai 2018 par lequel Mme la Directrice de l'ALSH le Petit Prince fait la présentation d'un projet de remplacement de la « fresque de l'école » de la Maison pour Tous. Dans le budget prévisionnel du projet, une aide financière de la commune (900 €) est sollicitée.

**→ Proposition adoptée à l'unanimité.**

**2. Subvention à l'association CANTAR PER CANTAR :**

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier de demande de subvention de l'Association CANTAR PER CANTAR pour financer l'organisation d'un marché fermier sur la commune d'UZEIN le Samedi 08 Septembre 2018. Après avoir présenté la demande de subvention et le budget prévisionnel de la manifestation, il propose d'attribuer à l'association CANTAR PER CANTAR le montant sollicité, à savoir 1 500 €.

**→ Proposition adoptée à l'unanimité.**

**3. Adhésion à la Fondation du Patrimoine :**

L'Association uzinoise Patrimoine et Histoire Locale est porteuse d'un projet de restauration d'un moulin de la commune. Dans l'optique d'un dépôt de dossier de demande de subventionnement par cette association auprès de la Fondation du Patrimoine, M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que la commune adhère à la dite fondation (coût de l'adhésion : 120 €/an pour les communes de moins de 2 000 habitants).

**→ Proposition adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (10 voix pour et 3 abstentions).**

**4. Partenariat avec la Société AXA : complémentaire Santé ::**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de sa rencontre avec la Société AXA, qui lui a proposé un partenariat relatif à la mise en place d'une opération commerciale « complémentaire santé » sur la commune d'UZEIN.

Au vu de l'existence, depuis 2016, sur la commune d'Uzein de la convention de partenariat associative entre le CCAS d'UZEIN et l'association ACTIOM dans le cadre du dispositif « MA COMMUNE MA SANTÉ », et préférant ne pas s'engager dans un partenariat, et donc favoriser une compagnie d'assurance spécifique, le Conseil Municipal refuse l'établissement d'un partenariat avec la Société AXA pour la mise en place d'une opération « Complémentaire Santé » sur la commune d'UZEIN.

**→ Proposition rejetée à l'unanimité des suffrages exprimés (9 voix contre, 1 voix pour et 3 abstentions).**

## **5. Demande de subvention au Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques : travaux de voirie communale 2018 :**

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de réaliser des travaux de maintien de la voirie communale, les priorités ayant été arrêtées par la Commission Voirie.

Il ajoute que le dossier de subvention a été établi, et que la dépense globale de l'opération a été évaluée à 33 826.00 € HT.

Il convient maintenant de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention pour cette opération.

→ **Proposition adoptée à l'unanimité.**

## **6. Création d'emploi d'agent de maîtrise :**

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail, des besoins du service et des missions assurées, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'Agent de maîtrise à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2018.

-> **Proposition adoptée à l'unanimité.**

## **7. Modifications de temps de travail de 3 emplois occupés par des fonctionnaires:**

Le 05 Février 2018, le Conseil Municipal de la Commune d'UZEIN et le Conseil d'École ont conjointement sollicité l'avis de M. l'Inspecteur d'Académie pour une demande de dérogation exprimée au titre de l'application du décret 2017-1108 du 27 Juin 2017. Par courrier du 14 Mai 2018, M. l'Inspecteur d'Académie a informé M. le Maire de la validation de cette dérogation, soulignant l'existence d'un consensus au niveau local en faveur d'un retour à la semaine scolaire de 4 jours.

Cette validation entraîne des répercussions au niveau organisationnel des services communaux.

Ainsi, en raison des motifs suivants : retour à la semaine scolaire de 4 jours, suppression des TAP, passage en gestion automatisée des inscriptions au restaurant scolaire, 5 agents communaux (du service périscolaire et du service de restauration scolaire) vont connaître à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2018 des modifications dans leurs emplois du temps, et 3 d'entre eux verront leurs temps de travail diminuer (dans le cadre de la limite des 10 % de variation, car les variations sont de - 4,33 %, - 4 ,31 % et - 0,18%), soit les emplois :

- Adjoint d'animation : - 4.33 % : temps hebdomadaire moyen de travail passant de 24 h à 22.96 h,
- Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe : - 4.31 % : temps hebdomadaire moyen de travail passant de 35 h à 33.49 h,
- Adjoint d'animation : - 0.18 % : temps hebdomadaire moyen de travail passant de 33.35 h à 33.29 h.

Ce projet de réorganisation de services a été présenté au Comité Technique Intercommunal lors de sa réunion du 03 Juillet 2018.

-> **Proposition adoptée à l'unanimité.**

## **8. Création d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation et recrutement d'un agent contractuel dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activités :**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de créer un emploi non permanent d'adjoint d'animation (législation spécifique répondant aux critères d'un accroissement temporaire d'activités), ainsi que de l'autoriser à recruter un agent contractuel à ce poste, ce pour différents motifs :

- Un décret du 1er août 2016 fixe les taux d'encadrement dans les accueils périscolaires organisés dans le cadre d'un PEDT. Les effectifs actuels du service périscolaire ne permettent pas de respecter totalement ces taux ;
- L'arrêté du 09 février 2007 modifié fixant les titres et diplômes permettant d'exercer des fonctions d'animation et de direction dans un accueil périscolaire de plus de 80 mineurs sur plus de 80 jours impose que le directeur soit titulaire d'un diplôme professionnel (BPJEPS). Un agent titulaire de ce diplôme doit donc être recruté ;
- Un renfort en animation en Bibliothèque devient nécessaire (fréquentation de la Bibliothèque par certaines classes de l'école, par la crèche d'Uzein ainsi que par le RAPAM).

La durée de ce CDD serait l'année scolaire 2018-2019, soit du 31 Août 2018 (pré-rentree) au 05 Juillet 2019 inclus.

La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée à 23.34 heures en période scolaire.

Cet emploi appartiendrait à la catégorie hiérarchique C.

L'emploi serait pourvu par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de douze mois par période de dix-huit mois consécutifs.

L'emploi pourrait être doté du traitement afférent à l'indice brut 351.

-> **Proposition adoptée à l'unanimité.**

### **9. Plan de formation mutualisé sur le territoire Béarn des Gaves :**

Monsieur le Maire rappelle que la loi du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale impose aux collectivités locales d'établir pour leurs agents un plan de formation annuel ou pluriannuel. Cette obligation a été réaffirmée par la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale. Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) ont conduit un projet d'accompagnement à la rédaction d'un plan de formation mutualisé sur le territoire Béarn des Gaves du Département des Pyrénées-Atlantiques.

A l'issue de cet accompagnement, les collectivités du territoire ont décidé de pérenniser cet outil.

Ce projet permettra notamment au CNFPT d'organiser des formations sur le territoire concerné.

-> **Proposition adoptée à l'unanimité.**

### **10. Financement des travaux de rénovation de la Salle des Associations : mise en place du prêt ::**

Dans le cadre de la mise en place du financement des travaux de rénovation de la Salle des Associations, il convient de retenir un organisme prêteur. Monsieur le Maire fait au Conseil Municipal la présentation des propositions de 3 banques (Caisse d'Épargne, Crédit Agricole et Crédit Mutuel).

Après examen des propositions, il est proposé de retenir l'offre du Crédit Mutuel, avec les caractéristiques suivantes :

- Montant du prêt : 100 000 €
- Durée : 10 ans
- Taux : 1.03 %
- Périodicité de remboursement : annuelle
- Montant des échéances constantes en capital et intérêts: 10 575.21 €
- Total des frais pour la durée du prêt : 5 752.06 €

Cet emprunt est assorti d'une commission - frais : 100 €.

-> **Proposition adoptée à l'unanimité.**

**Affiché le 20 Juillet 2018.**

**Le Maire, Éric CASTET.**